



SECRETARIA GENERALIS
SYNODI



XVI Assemblée
Générale Ordinaire du
Synode des Evêques

[Texte original : italien]

XVIème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU SYNODE DES ÉVÊQUES

DEUXIÈME SESSION
(Salle Paul VI, 2-27 Octobre 2024)

Comment nous travaillerons ensemble (Méthodologie)

Introduction

Tout le processus du Synode 2021-2024 est inspiré par une question fondamentale : « Comment se réalise aujourd’hui, aux différents niveaux (du niveau local au niveau universel), ce “marcher ensemble” qui permet à l’Église d’annoncer l’Évangile, conformément à la mission qui lui a été confiée ; et quels pas l’Esprit nous invite-t-il à faire pour grandir comme Église synodale ? » (*Document préparatoire n° 2*).

La phase de consultation et d’écoute, commencée au niveau local en octobre 2021 et poursuivie jusqu’aux Assemblées continentales, a permis au Peuple de Dieu d’exprimer sa propre compréhension “vécue” de ce qui est Église synodale, et de formuler quelques questions prioritaires pour les soumettre au discernement de la XVIe Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Evêques, lors des deux Sessions qui articulent cette Assemblée.

L’*Instrumentum Laboris* (IL) rédigé en vue de la Deuxième Session recueille et présente de manière synthétique le fruit de la consultation promue par le document *Vers octobre 2024*, qui est parti de ce qui est ressorti de la première session et a été rassemblé dans *Le Rapport de Synthèse* approuvé le 28 octobre 2023, et s’est concentré en particulier sur la question « Comment être une Église synodale en mission ». La tâche de la Deuxième Session est d’achever le discernement commencé lors de la première session, sur la base du long processus d’écoute et de consultation, et d’offrir au Saint-Père, dans le document final prévu par la Constitution apostolique *Episcopalis communio* (art. 18), le résultat de ce discernement.

L’IL est la référence principale de la Deuxième Session : la discussion entre les participants permettra d’identifier ce qui mérite d’être accepté dans le *Document final* et ce qui peut être abandonné, et d’approfondir et d’amender ce qui doit l’être. Mais surtout, il revient à l’Assemblée d’indiquer les pas à faire pour grandir en tant qu’Église synodale par rapport aux thèmes proposés par l’IL. Ces démarches devront nécessairement être confrontées au concret et à la variété des contextes locaux, et à la richesse des expériences synodales déjà en cours, dont l’Assemblée est porteuse.

Ces pages offrent une description synthétique de la méthode de travail de la Deuxième Session, dans l'attente de la publication du Règlement qui la guidera plus précisément. Leur but est de faciliter dès maintenant une préparation minutieuse des participants (membres, délégués fraternels, invités spéciaux), afin que l'Assemblée puisse traiter de manière fructueuse, dans le court laps de temps qui lui est imparti, les questions pertinentes qui lui sont soumises. Des indications plus précises sur le rôle des experts et sur la manière dont ils pourront apporter leur contribution, sur la base de leurs différentes compétences disciplinaires et méthodologiques, seront fournies par d'autres canaux.

La répartition en modules

Les travaux de l'Assemblée synodale seront répartis en **cinq Modules**, qui comprendront chacun des sessions de l'Assemblée plénière (appelées Congrégations générales) et des Groupes de travail¹. Chacun des quatre premiers Modules aura un thème spécifique, l'une des sections de l'IL dont il prendra le nom :

- Le module d'introduction sera consacré au sujet proposé dans la section Fondements.
- Les trois modules suivants aborderont respectivement le sujet proposé dans les trois sections intitulées Partie 1/Relations ; Partie 2/Parcours et Partie 3/Lieux.

Le module de conclusion sera consacré à la discussion et à l'approbation du Document final de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques.

L'articulation entre les Congrégations Générales et les Groupes de travail

Par analogie avec ce qui a déjà été expérimenté lors de la Première Session, dans chaque module, le travail alternera entre les Congrégations Générales et les Groupes de travail. Il sera ainsi possible d'articuler l'approfondissement des thèmes dans un groupe numériquement plus restreint avec la vision universelle propre à l'Assemblée plénière. Les mêmes thèmes seront donc abordés de manière différente pour rendre le travail plus fructueux, dans un climat de prière et d'écoute.

Chacun des **quatre premiers Modules** aura la structure suivante :

- une brève présentation du thème par le Rapporteur Général
- deux sessions des Groupes de travail, consacrées à l'approfondissement du thème assigné, selon la méthode qui sera illustrée ci-dessous ;
- trois Congrégations Générales (deux pour le Module Fondements) pour discuter du thème sur la base de ce qui est ressorti des Groupes de Travail
- une session des Groupes de travail pour rédiger le Compte-rendu qui sera approuvé par chaque groupe et remis au Secrétariat Général.

Les travaux du **Module de conclusion** seront organisés à partir de la présentation d'un *Projet de Document Final*, qui sera discuté en Congrégation Générale et sur laquelle les Groupes de travail formuleront des amendements (ou *modi*). Le texte amendé sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière.

¹ L'expression « groupes de travail » traduit l'expression latine traditionnelle *Circuli minores*, parfois rendue par « cercles mineurs ».

Les Groupes de travail

Les Groupes de travail, composés de 10/11 personnes chacun, seront constitués par le Secrétariat Général sur la base des préférences linguistiques indiquées par chaque participant dans le formulaire spécifique déjà rempli en ligne. La composition des groupes de travail aura deux configurations : une pour le premier Module (*Fondements*) et pour le Module de conclusion ; une autre pour les trois Modules centraux. Cela permettra à chacun d'interagir avec un grand nombre de participants, mais aussi d'approfondir le discernement avec certains d'entre eux pendant un temps plus long.

En ce qui concerne le contenu, tous les Groupes travailleront sur le même sujet, en abordant les Sections de l'IL l'une après l'autre. Pour chaque Module, les résultats du discernement de chaque Groupe de travail seront exprimés dans un Compte-rendu écrit qui rassemblera les conclusions obtenues. Ce Compte-rendu doit être approuvé par le Groupe avant d'être remis au Secrétariat Général.

Dans chaque Module, le travail des Groupes sera structuré en s'inspirant de la méthode de la conversation dans l'Esprit, déjà utilisée lors de la Première Session et opportunément adaptée aux objectifs de la Deuxième (cf. fiche en dernière page du IL). Afin de faciliter une application plus fructueuse, un Expert facilitateur sera présent dans chaque Groupe de Travail, qui aidera la conversation d'un point de vue méthodologique sans entrer dans les contenus.

Pour chaque Module, le travail des Groupes comprend *trois sessions* :

Première session des Groupes de travail

La première session des Groupes de travail comprendra les deux premières étapes de la conversation dans l'Esprit.

Contrairement à la première session, la *première étape* (« prendre la parole ») sera divisée en deux parties

- dans la première, chaque membre du groupe prend la parole pour un maximum de trois minutes, en soulignant les points de la section de l'IL examinée qu'il considère comme particulièrement valables et dignes d'être inclus dans le Document final ;
- dans la seconde, chaque membre reprend la parole pour un maximum de trois minutes, en indiquant les points de la Section IL examinée qui, à son avis, doivent être discutés, approfondis, corrigés.

Chaque participant est donc invité à consacrer dès maintenant du temps, de la réflexion et de la prière à la préparation de ces deux discours d'ouverture de chaque Module ;

Un troisième temps sera consacré à la *deuxième étape* de la conversation dans l'Esprit (« faire place à l'Autre ») : chaque membre, en référence à ce qu'il a entendu dans les discours des autres participants, exprimera ce qui l'a touché le plus profondément et ce qui l'interpelle le plus fortement, en s'ouvrant à une écoute commune de la voix de l'Esprit ;

Deuxième session des Groupes de travail

Pour chaque Module, la deuxième session des Groupes de travail sera consacrée à la troisième étape de la conversation dans l'Esprit (« construire ensemble »). En veillant particulièrement à reprendre et à approfondir ce qui a été entendu et partagé lors de la première session, le Groupe identifiera les points les plus significatifs et surtout les questions sur lesquelles il estime important que l'Assemblée débattenne et se prononce. Sur la base de ce qui est ressorti des travaux réalisés précédemment, le Groupe conviendra de la liste des points à aborder et du temps à consacrer à chacun. L'objectif de la discussion sur chaque point est d'approfondir les consonances et les divergences

d'opinion, afin de discerner ensemble, dans un dialogue théologiquement fondé, des orientations et des propositions qui contribueront à l'avancement des travaux de l'Assemblée. Par rapport à la première session, les travaux de cette deuxième session se dérouleront de manière plus souple et interactive, en préservant toujours un climat d'écoute priant et en veillant à ce que tous les membres du groupe expriment leur point de vue.

Troisième session des groupes de travail

Pour chaque Module, la troisième session des groupes de travail est prévue après les Congrégations Générales, dans le but de préparer le Compte-rendu à approuver et à remettre au Secrétariat Général (voir les indications à ce sujet ci-dessous)

Un nouveau passage : les Tables linguistiques et la prédisposition d'un ordre de jour pour l'Assemblée

À la fin de la conversation dans l'Esprit, les représentants des 36 Groupes de travail se réuniront, répartis en cinq Tables linguistiques : deux en anglais, une en italien, une en français, une en espagnol et une en portugais. Le Rapporteur représentera son Groupe de travail. Il pourra déléguer le Secrétaire s'il le juge opportun (celui-ci doit en tout cas être membre de l'Assemblée synodale). Chacune des cinq Tables linguistiques élira un Coordinateur, sera animée par un Facilitateur et bénéficiera de la présence d'un Expert théologique.

Chaque table linguistique aura pour tâche de rédiger un bref rapport de synthèse du travail accompli à présenter à la Congrégation Générale suivante. Ce texte devra identifier, sur la base des travaux des Groupes d'origine, les principaux sujets à discerner dans les Congrégations générales suivantes, en indiquant les raisons du choix et en en mettant en évidence les termes.

Ensuite, les coordinateurs des cinq Tables linguistiques se réuniront avec le Rapporteur Général, le Secrétaire Général, les Secrétaires Spéciaux et le Président Délégué en service pour établir une proposition d'ordre des thèmes à traiter dans les Congrégations Générales suivantes, sous la responsabilité du Rapporteur Général. Cette liste, qui sera communiquée aux participants le plus rapidement possible, aussi par voie informatique, sera soumise au vote de l'Assemblée avant l'ouverture de la discussion.

Approfondissement dans les Congrégations Générales

Dans les Congrégations générales, les rapports des Tables linguistiques seront écoutés, l'ordre de discussion des sujets présentés par le Rapporteur général sera voté et les sujets seront discutés l'un après l'autre.

Dans le processus de discernement mené par l'Assemblée, les Congrégations Générales sont les moments qui représentent et rendent le plus expérimentables l'universalité et la catholicité de l'Église, au sein desquelles les différentes perspectives émergeant des contextes locaux sont appelées à prendre leur place et à entrer en dialogue. Il incombe au Président Délégué en service de veiller à ce que la discussion reste centrée sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour de temps à autre, en évitant le risque de dispersion. Dans la dernière Congrégation Générale de chacun des Modules 2-3-4, un temps est cependant réservé pour des interventions libres sur toute la partie de l'IL en discussion, dans le cadre desquelles des réflexions plus générales peuvent être exprimées.

Les personnes qui interviennent lors d'une Congrégation générale sont invitées à envoyer le texte de leur intervention au Secrétariat Général afin de soutenir le travail de rédaction du *Projet de Document final*. À cette fin, le texte des interventions qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu être prononcées lors de la Congrégation Générale, peut également être soumis.

Les Congrégations Générales reçoivent et écoutent les contributions des Groupes de travail à travers les rapports des Tables linguistiques et contribuent au discernement par des interventions libres. Elles permettent ainsi aux Groupes de travail de relire et éventuellement de modifier leurs conclusions à la lumière des nombreuses autres perspectives qui ont émergé du débat en plénière. C'est toujours au sein de la Congrégation Générale qu'a lieu la première discussion et, par la suite, l'approbation du *Projet de Document final*.

Le *Document final* ne constitue pas le point final du processus synodal, mais recueille l'orientation de l'Assemblée sur les thèmes abordés, qui verra transmise au Saint Père, à qui il revient de décider comment la relancer à toute l'Église, ouvrant ainsi la phase que la Constitution apostolique *Episcopalis communio* qualifie de « mise en œuvre ».

Le rapport des groupes de travail

L'écoute des rapports des Tables linguistiques et les interventions libres en Congrégation générale permettent à chaque Participant de faire dialoguer la perspective de son Groupe avec toutes les autres dans un climat de prière. Sur cette base, chaque Groupe de travail, lors de la troisième session prévue pour chaque Module, rédigera un Compte-rendu, relu et amendé ensemble, offrant une représentation complète du travail effectué : il enregistra ensuite les propositions qui ont émergé et leurs justifications, en indiquant également les éventuelles divergences de position. Les membres du Groupe seront invités à exprimer leur consensus, non pas sur le fait qu'ils sont d'accord avec chaque point, mais sur le fait que le Compte-rendu représente le travail effectué ensemble. Après l'approbation, le Compte-rendu sera remis au Secrétariat Général avec l'indication du nombre de voix pour et contre et des éventuelles abstentions.

Rédaction du Document final

La rédaction du Document final se fait sous la responsabilité du Rapporteur Général et des Secrétaires Spéciaux, qui font appel à un groupe d'experts dédié à cet effet, aux compétences rédactionnelles et linguistiques différentes. La rédaction est effectuée sur la base de tout le matériel produit au cours des deux Sessions de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques, en tenant particulièrement compte du fruit du discernement de la Deuxième Session (Compte-rendu des Groupes de Travail, rapports des Tables Linguistiques, amendements des Groupes de Travail, mais aussi interventions libres au cours des Congrégations Générales, amendements individuels et autres interventions). De manière appropriée, les documents officiels qui ont marqué les étapes du processus synodal seront également pris en compte. La contribution des experts théologiens sera fondamentale pour ordonner, analyser et synthétiser tous ces matériaux, sur la base de l'Écriture et de la Tradition vivante de l'Église. Afin de commencer rapidement le travail de rédaction, une proposition de schéma sera soumise dans peu de temps à la Commission pour en discuter et l'approuver en vue de la rédaction du Document final. Sur la base de ce schéma, les projets des différentes parties seront soumis à la Commission, étape par étape, afin de recueillir leurs évaluations et leurs indications